

Nous devons maintenant régler les grandes questions en suspens.

La vérification du respect d'une interdiction des armes chimiques sera complexe, coûteuse et indiscreète. Le prix à payer pour un traité sera élevé en efforts humains, en limites volontaires à notre souveraineté et en argent. Nous savons toutefois, par expérience, qu'un échec serait beaucoup plus coûteux.

Dans l'intervalle, une autolimitation nationale s'impose. Mon gouvernement constate avec une vive inquiétude que la prolifération des armes chimiques se poursuit et que ces armes sont de nouveau utilisées. Le Canada a jugé que sa politique en ce domaine avait pour conséquence nécessaire et logique l'adoption de mesures visant à assurer qu'aucun secteur de l'industrie canadienne ne contribue, même par inadvertance, à une quelconque utilisation des armes chimiques. . .

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale souhaite une interdiction complète de ces armes. La preuve en est apportée chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies par une résolution dont la Pologne et le Canada, de concert avec d'autres pays, saisissent la communauté internationale, et qui est adoptée par consensus. Le problème ne concerne pas seulement les 40 États engagés dans la négociation d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques à la Conférence sur le désarmement, mais bien toute la planète.

Monsieur le Président, éliminer de la face de la terre les armes chimiques n'est pas uniquement une nécessité pratique. Cela met en jeu plus qu'une appréciation de bon sens de nos intérêts en matière de sécurité. En fait, il s'agit de l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes en tant qu'êtres humains. Nous savons qu'à titre individuel ou collectif nous sommes sujets à des sentiments d'insécurité, des craintes et des animosités. C'est un fait. Il incombe certainement aux gouvernements de s'efforcer de limiter notre capacité de nous infliger mutuellement des actes de cruauté et des traitements qui provoquent l'horreur. Les résultats de l'emploi des armes chimiques, dont les victimes sont inévitablement des civils autant que des militaires, ne peuvent nous inspirer que de la répugnance. Il faut interdire ces armes. C'est le moins que nous devons à nos concitoyens. Mettons-nous à la tâche. » □

## M. Beatty donne suite au rapport Barton

L'honorable Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale, a annoncé le 25 janvier 1989 qu'il a accepté les 16 recommandations présentées par M. William H. Barton dans une étude exhaustive du programme de recherche, de développement et d'instruction sur l'autodéfense chimique et biologique (CB), mis en pratique au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

M. Beatty a également annoncé qu'il compte inviter des représentants de l'Union soviétique à visiter notre centre de recherches dans ce domaine.

Dans son rapport, dont il a entrepris la rédaction en juillet 1988, M. Barton veut garantir que la politique du gouvernement du Canada, selon laquelle le pays ne doit disposer que des agents chimiques et biologiques nécessaires pour lui assurer une capacité de protection, est pleinement respectée en tout temps, et que toutes les activités de défense CB au Canada sont menées avec rigueur et ne constituent aucune menace, quelle qu'elle soit, pour la sécurité publique et pour l'environnement.

M. Barton conclut son étude en affirmant que toutes les activités de recherche, de développement et d'instruction menées par le ministère de la Défense nationale dans le domaine de la défense CB ne visent que des fins d'autodéfense, que cette voie est la seule option prudente qui s'offre à nous et qu'elle est conforme aux obligations prises par le gouvernement sur la scène internationale.

Le rapport Barton confirme catégoriquement que le programme d'autodéfense CB ne laisse planer aucun risque pour la santé, et de plus, il apporte 16 recommandations destinées à améliorer les mécanismes de gestion et de régulation du programme et à mieux le faire comprendre du public.

« J'ai donné instruction que toutes ces recommandations, sans exception, soient mises en œuvre sans délai, » d'affirmer M. Beatty. « D'ailleurs, dans la plupart des cas, on a déjà entrepris les mesures nécessaires pour y donner suite. ».

Huit recommandations touchant le Centre de recherches pour la défense de Suffield, ont été mises en œuvre ou sont en voie de l'être. Le personnel compétent s'active à améliorer les consignes de sécurité et les mesures de sécurité matérielle qui y sont appliquées;

la plupart de ces améliorations auront été apportées d'ici le printemps. M. Beatty a annoncé qu'au Centre de recherche de Suffield, tous les essais effectués à l'extérieur seront assujettis aux dispositions de la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement et que le ministère de la Défense continuera à se conformer au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. De plus, des évaluations intégrales du milieu seront effectuées dès cet été aux Centres de recherches pour la défense de Suffield et d'Ottawa.

Afin de réduire encore la nécessité de mener des essais à l'extérieur avec des agents chimiques, M. Beatty a également demandé d'ériger une vaste enceinte de confinement à Suffield.

M. Barton signale dans son rapport que le polygone de Suffield a, pendant de nombreuses années, servi à l'entreposage d'agents chimiques utilisés par le passé, et qu'il en reste encore quelque 18 tonnes à détruire. À cette fin, on a relancé un programme d'élimination qui avait été entrepris après la Seconde Guerre mondiale et qui devrait être mené à terme d'ici trois ans.

M. Beatty a annoncé que, afin de favoriser un dialogue ouvert sur le désarmement, il conviera des représentants du gouvernement de l'Union soviétique à visiter le Centre de recherches pour la défense de Suffield, afin de leur permettre de passer nos installations en revue, d'observer les méthodes que nous utilisons au Canada pour la destruction des agents chimiques, et d'échanger les connaissances techniques des deux pays.

Le Canada a depuis longtemps renoncé à posséder des armes chimiques et prône sans réserve l'abolition de ces armes à la grandeur du globe.

« Lors de la bataille d'Ypres, en 1915, des soldats canadiens ont compté parmi les premières victimes au monde des gaz toxiques, qui faisaient désormais partie de l'arsenal des armes de guerre, a dit M. Beatty. Comme notre pays s'est engagé à participer à la défense collective ainsi qu'aux missions internationales de maintien de la paix, il doit s'assurer que nos troupes peuvent mener leurs opérations en toute sécurité et efficacité, partout dans le monde. Nous leur devons rien de moins. » □